Séance du Conseil des patoisants romands et valdotains

Autor(en): **Reymond, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **7 (1979)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-239046

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Présidence de M. Jean Christe, président, qui ouvre la séance peu après 14.00 h., en présence de 12 participants. M. Schülé, absent, s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la 22e assemblée générale des délégués, du 9 décembre 1978, est lu et adopté.

M. Christe rappelle que nous avons perdu M. l'abbé Fr.-X. Brodard et notre ami René Willien, d'Aoste, qui fut un ardent défenseur du patois et du français dans sa vallée. Un hommage leur est rendu.
Le président signale aussi que M. Paul Burnet, notre caissier fêtera ses 75 ans le lendemain. Il nous lit ensuite une lettre qu'il a écrite à la Radio, pour lui faire part de nos doléances. La réponse de la Radio n' est pas de nature à nous donner satisfaction.

M. Burnet commente notre situation financière qu reste bonne. L'exercice se termine par un bénéfice de 273.10 fr. et notre capital disponible s'élève à ce jour à 7026.-- fr. Il est précisé que les Associations de Fribourg et du Valais touchent des subsides conformément à la loi sur la régie des alcools. Vaud ne touche rien. Une rétrocession doit être faite en faveur de notre caisse d'une partie de ces subvensions. La chose leur sera rappelée. Le montant n'est pas imposé. Il est fixé selon une appréciation personnelle.

M. Jean Christe est confirmé dans ses fonctions de président et M. Paul Burnet conserve la gérance de la caisse par mesure de simplification. Trois Jurassiens seront choisis dans leurs groupements respectifs pour compléter le comité.

La fête romande de 1981 n'aura pas lieu à Delémont, mais vraisemblablement à Courtetelle, où deux grandes salles sont à disposition. Le règlement du concours demande à être repensé et précisé, notamment en ce qui concerne les

chasseurs de sons. Il est convenu de récompenser aussi bien le preneur de sons que celui qui fournit la matière. A préciser dans les conditions . Il y aurait aussi lieu de récompenser les oeuvres parues durant les quatre années précédant la fête. Chacun est invité à ces problèmes jusqu'à la prochaine séance. Nous rédigerons ensuite un règlement d'entente avec M. Schülé.

Les émissions de la radio reviennent sur le tapis. Elles sont l'objet de nombreuses critiques : heure trop matinale, émissions trop courtes et souvent supprimées, escamotées, etc.

Les présidents cantonaux seront invités à visiter les installations de la Radio et nous aurons, à cette occasion, un nouvel entretien avec les responsables des émissions, et où nous évoquerons aussi le problème des archives sonores, notamment le problème de leur conservation.

Archives sonores — Il est entendu qu'elles sont la propriété de la Radio, mais il serait indiqué de posséder un inventaire. Le classement et la consultation de ces archives par des tiers (étudiants) posent toujours des problèmes qui ne pourront être résolu que par l'engagement d'un responsable à temps partiel. Dans ce but, il faut des fonds. Nous allons tenter d'obtenir une subvention de Pro Helvetia. M. Burnet précise qu'il y a actuellement 650 boîtes à dispositions et qu'il est possible d'obtenir 30 copies à 16.-- fr. la cassette.

L'Ami du Patois : L'Amis du patois a maintenant six ans d'existence. Monsieur Jean Brodard, rédacteur, nous a adressé un rapport dans lequel il demande une plus large collaboration de la part des Associations cantonales. Il reçoit régulièrement des articles de Fribourg et de Vaud, mais très peu du Valais et rien du Jura. Les articles doivent lui parvenir au milieu du trimestre. Notre bulletin tire maintenant à 1050 exemplaires. M. Jules Reymond suggère qu'un correspondant régulier soit désigner dans chaque Association comme c'est le cas pour Vaud. Le cri d'alarme de notre rédacteur sera-t-il entendu ?

Les années ayant passés et de nombreuses modifications étant intervenues, il est décidé de réimprimer l'organisation de nos différentes activités romandes, composition des comités, etc. Ce sera fait dans le prochain numéro et chaque président est invité à envoyer les renseignements nécessaires au rédacteur pour le 20 novembre.

Divers — M. Casanova renouvelle sa proposition par laquelle il a déjà exprimé le voeu que les procès-verbaux soient polycopiés et envoyés aux présidents et participants de nos séances. Il sera donné suite à ce désir.

M. Paul Burnet se demande où sont les archives des précédents concours. Ils sont vraisemblablement restés, au moins partiellement entre les mains des membres du jury. Il faudra se soucier de les récupérer.

Lausanne étant un point central, il est décidé de continuer à y tenir nos séances romandes.

Enfin, M. Fridez Gérard, signale que l'Amicale de Moutier organisera une grande fête en 1980, à l'occasion de l'inauguration de son drapeau. Il sollicite la participation de groupes folkloriques.

Séance levée à 16.10 heures.

Denges, le 8.11.79

Le secrétaire -

J. Reymond

COMMUNIQUE

En vue de dresser un état complet des Groupements cantonaux, régionaux et locaux des associations de patoisants, les responsables qui n'ont pas encore envoyé la composition de leur comité à leur président respectif, voudront bien le faire d'ici au 31 décembre 1979. Les présidents cantonaux les transmettront avec leurs commentaires éventuels à la Rédaction de "L'Ami du Patois" pour le 20 janvier 1980. Cette documentation aussi intéressante qu'importante paraitra dans le premier No. de "L'Ami du Patois" de 1980 auquel on doit envoyer tous les articles à paraitre pour le 20 février 1980 au plus tard.

Merci pour votre réponse!.

La Rédaction.